

Diagnostic
patrimonial de l'OIN
de Paris-Saclay



Villebon-sur-
Yvette

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DE L'O.I.N. DE PARIS-SACLAY
COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

Synthèse communale

VILLEBON-SUR-YVETTE

Étude réalisée par **Emmanuelle Philippe**, conservateur du patrimoine, Région Île-de-France

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

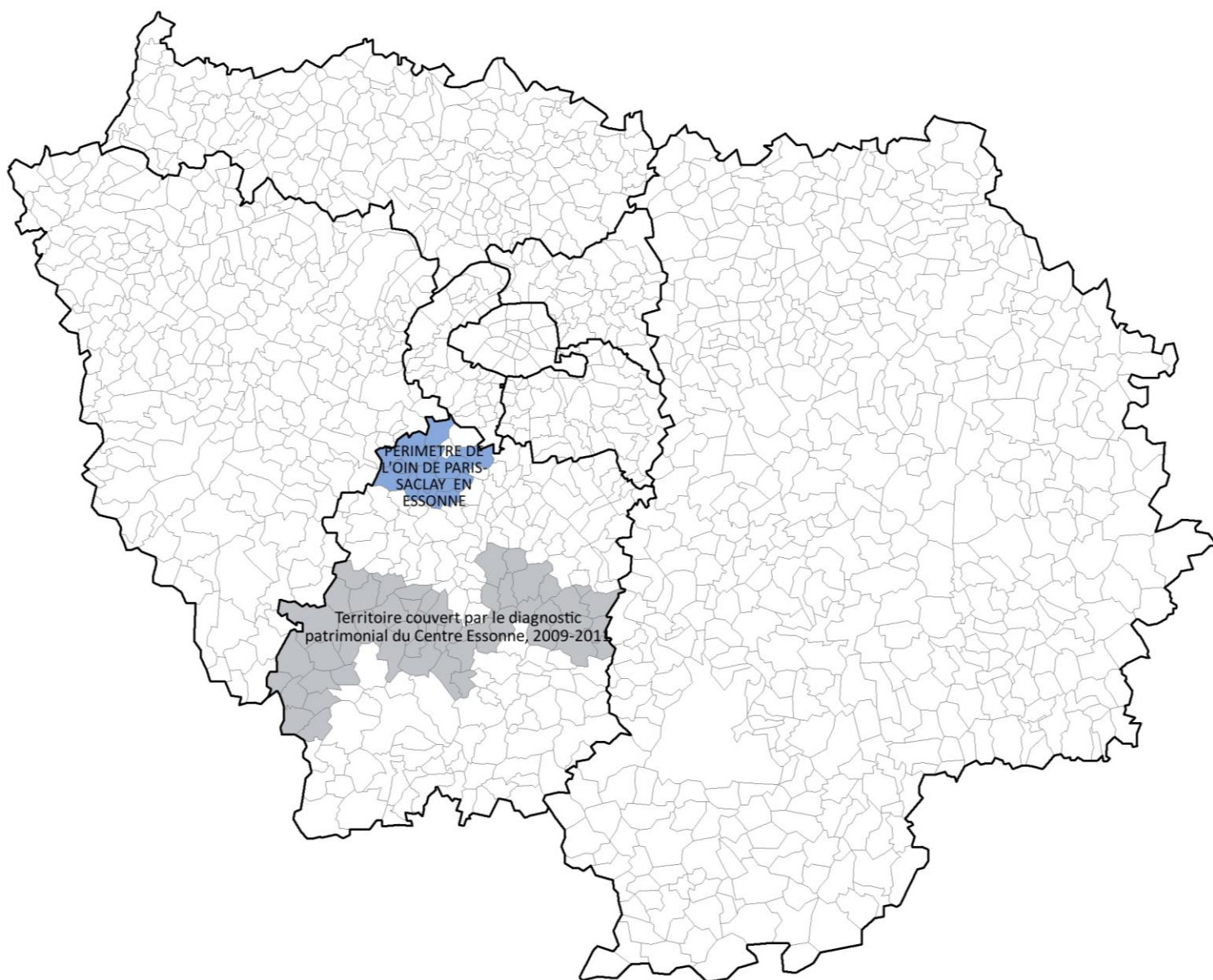
Avec la participation de **Roselyne Bussière** et d'**Antoine Le Bas**, conservateurs en chef du patrimoine, et de **Diane Betored**, cartographe, Région Île-de-France



*En couverture : Vue générale des cultures maraîchères à proximité du hameau de Villiers.
© Photo Mairie de Villebon-sur-Yvette.*

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	p. 6
L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY.....	p. 7
METHODOLOGIE.....	p. 9
RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	p. 11
CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.....	p. 14
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL.....	p. 26
RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.....	p. 43
GLOSSAIRE.....	p. 45



Le diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay dans son contexte francilien

VILLEBON-SUR-YVETTE

CANTON DE VILLEBON-SUR-YVETTE	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION EUROP'ESSONNE	
POPULATION 1821 : 634 hab.	
POPULATION 1901 : 776 hab.	
POPULATION 1926 : 1621 hab.	
POPULATION 1954 : 2370 hab.	
POPULATION 2008 : 9536 hab.	

CONTEXTE D'ETUDE

Commune ayant fait l'objet d'un inventaire en 1980 :	Oui	Non
Document d'urbanisme :	POS 1999	pas de document d'urbanisme connu
Périmètre de l'OIN sur le territoire de la commune :	Z.A. de Courtaboeuf	
Présence d'établissements scientifiques étudiés :	Oui	Non

RECENSEMENT AU COURS DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Nombre d'édifices recensés : 112			
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :			
exceptionnel : 0	remarquable : 9	intéressant : 103	inaccessible : 0
Typologies architecturales dominantes :			
Villa	Pavillon	Ferme	

MORPHOLOGIE URBAINE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique	village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé	
Hameaux :	pas de hameaux	un hameau	plusieurs hameaux		
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui		non		
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication		
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie			

CONTEXTE DE L'ETUDE

Les diagnostics patrimoniaux menés par le Service Patrimoines et Inventaire en Essonne depuis 2008 sont le résultat d'une démarche de partenariat associant Conseil général et Conseil régional. Ils sont destinés à offrir rapidement un outil argumenté d'aide à la gestion patrimoniale et urbanistique du territoire, qui s'adresse aux élus et aux collectivités, en leur proposant des pistes pour intégrer le patrimoine dans leurs projets d'aménagement. L'enquête réalisée permet en effet d'accompagner et d'anticiper les mutations en cours, en identifiant les traits morphologiques, architecturaux et historiques qui caractérisent le patrimoine bâti, en mettant en lumière les éléments remarquables ou exceptionnels qui le composent et en indiquant quelles modifications ont pu changer sa perception, ainsi que celle du paysage qui l'environne.

Afin de leur donner une dimension opérationnelle, ces diagnostics sont conduits dans des délais restreints et se concentrent sur des territoires à enjeux : après le centre de l'Essonne en 2009-2011, choisi en raison de l'avancée de la périurbanisation dans un secteur encore partagé entre urbain et rural, c'est le périmètre essonnien de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay qui a été retenu pour être étudié. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans les années à venir, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Dans un premier temps, le diagnostic s'est donc fixé comme objectif d'illustrer la concentration exceptionnelle des fonctions de formation supérieure et de recherche sur ce territoire, à travers une étude préliminaire des **établissements scientifiques et universitaires essonnien**s du plateau de Saclay. Douze d'entre eux, implantés entre 1946 et 1976, ont été sélectionnés, « soit par leur qualité architecturale, soit pour leur importance dans l'histoire de la science, soit par les disciplines enseignées »¹ - dont le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Gif-sur-Yvette, le campus de l'Université de Paris-Sud XI à Orsay, l'Ecole Polytechnique de Palaiseau ou encore les sites du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) (Saclay et Saint-Aubin).

Lors d'une seconde phase, le diagnostic s'est poursuivi sur **treize communes** de l'Essonne comprises dans le périmètre de l'OIN de Paris-Saclay, tel que défini par le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 :

<u>CANTON DE BIEVRES</u> <i>Bièvres</i> <i>Saclay</i> <i>Saint-Aubin</i> <i>Vauhallan</i> <i>Villiers-le-Bâcle</i>	<u>CANTON DE GIF-SUR-YVETTE</u> Gif-sur-Yvette	<u>CANTON DE VILLEBON</u> Villebon-sur-Yvette Villejust	<u>CANTON D'ORSAY</u> Orsay Bures-sur-Yvette
	<u>CANTON DE PALAISEAU</u> Palaiseau	<u>CANTON DE MASSY</u> Massy	<u>CANTON DES ULIS</u> Les Ulis

Cinq d'entre elles (en italiques dans le tableau ci-dessus) avaient déjà fait l'objet d'un inventaire topographique en 1980, puis d'une publication dans la collection *Images du Patrimoine*².

¹ Selon les termes de la convention du 18 mars 2011, passée entre la Région Île-de-France et le Conseil Général de l'Essonne.

² LETOURNEUR, Dominique et *alii*, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

Le diagnostic patrimonial a été, dans ce cas, l'occasion de réactualiser et de compléter les résultats de ces études, tout en les insérant dans le contexte actuel de recomposition du territoire autour d'un projet d'aménagement porté par l'État.

Sur l'ensemble des communes, le diagnostic s'est proposé d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster de Saclay, notamment en termes d'infrastructures :

- transports (une attention particulière a été portée au pôle multimodal de Massy, véritable nœud ferroviaire et routier) ;
- logements et équipements (le diagnostic met au jour la part croissante prise, dans les tissus urbains, par la mixité des fonctions économiques et résidentielles et par de nouvelles formes de bâtis tels que sièges d'entreprises, apparts' hôtels ou résidences universitaires).

Dans ce cadre, les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) du plateau du Moulon et du quartier de l'École Polytechnique, dont la desserte par le métro automatique du Grand Paris Express est envisagée, ont fait l'objet d'une étude approfondie au sein du diagnostic.

Par ailleurs, le diagnostic s'est attaché à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles sur le plateau de Saclay, malgré la déprise agricole rapide. Il entendait ainsi rejoindre l'un des objectifs du projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels du plateau et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leur préservation.

L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY

En 2005, le Premier Ministre Dominique de Villepin donne mandat à Bertrand Landrieu, Préfet de Région, pour préparer, en concertation avec les collectivités locales, la mise en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur le territoire de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une mission de préfiguration est établie durant l'été 2006. En 2007 et en 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, affirme sa volonté de créer un cluster scientifique et technologique de rang mondial autour du plateau de Saclay. Le 7 mai 2008, il adresse une lettre de mission au Secrétariat d'Etat chargé du Développement de la Région Capitale, nouvellement instauré, pour faire de la concrétisation de cette ambition la pierre angulaire de son action. En mars 2009, enfin, un décret inscrit les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national et définit le périmètre de l'OIN. Il comprend 7700 hectares et concerne 27 communes.

Le projet piloté par l'Etat vise à fonder un pôle de renommée internationale tourné vers l'innovation, qui regroupe les universités, les établissements de recherche publique, les grandes écoles d'ingénieurs et de management et les centres de recherche et de développement des entreprises afin de favoriser l'émergence d'interactions. Mais l'OIN est aussi un projet d'aménagement du territoire, qui outre la création d'emplois à haute valeur ajoutée, privilégie « la qualité de vie, d'étude et de travail, en pensant les déplacements et les interconnexions ». Il doit promouvoir une nouvelle « urbanité », compatible avec « la logique du Grenelle de l'environnement, qui recommande le recours à des formes urbaines et architecturales évitant l'étalement urbain, développées autour des transports en commun et respectueuses du paysage ».

Or, les études de territoire ont démontré la nécessité de composer pour cela avec l'existant : l'OIN ne s'établit pas sur un site vierge. Quelques grands principes sont ainsi

posés : préserver l'activité agricole, sauvegarder un patrimoine hydraulique, rural et naturel remarquable en le soustrayant à la pression foncière et économiser l'espace, notamment en freinant la prolifération des équipements et en encourageant la mixité des fonctions au sein des pôles (établissements de recherche, lieux de vie étudiants, habitat, activités économiques et services). Le territoire de l'OIN est ainsi conçu comme un lieu d'expérimentation dans le domaine du développement durable.

Le 3 juin 2010, la loi relative au Grand Paris fait basculer le projet de Saclay dans sa phase opérationnelle : son titre VI instaure l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), ayant pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay », ainsi que la réalisation des opérations d'aménagement associées. La loi prévoit en outre la sanctuarisation de 2300 hectares de terres consacrées à l'activité agricole et la constitution d'un syndicat mixte de transports entre l'EPPS et les communes intéressées ou leurs groupements. Le périmètre d'intervention est en effet élargi à 49 communes, sises en Essonne ou dans les Yvelines, pour la plupart regroupées au sein de quatre intercommunalités : les communautés d'agglomération d'Europ'Essonne, du plateau de Saclay, de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce territoire concentre 657 000 habitants et 372 000 emplois, sur une superficie trois fois et demi plus vaste que celle de Paris intra-muros. Il est certes un pôle majeur d'activités industrielles (10,6 % des emplois) mais réunit surtout 13 % des effectifs de la recherche française.

Au cluster de Saclay est donc décernée une dotation exceptionnelle de 850 millions d'euros dans le cadre du Plan Campus (2008), financé par la vente de 3% du capital d'EDF, puis d'un milliard d'euros dans le cadre du Grand Emprunt (2010). En février 2012, le campus de Saclay est également annoncé comme l'un des lauréats des IDEX (Initiatives d'Excellence). Il se voit attribuer une dotation complémentaire de 950 millions d'euros.

Parallèlement, la desserte du plateau est envisagée par un métro automatique léger de type aérien (ligne verte), reliant Orly à Versailles, dont le projet est adopté par le Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris en mai 2010. Il prévoit la création d'une gare au sein de chacun des trois principaux quartiers de la frange sud du plateau : l'Ecole Polytechnique, le Moulon et le Centre d'Etudes Nucléaires (CEA).

Pour une intégration harmonieuse du projet dans la nature, un accord-cadre d'une durée de six ans est signé en 2009 avec une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine, dont le mandataire est le paysagiste Michel Desvigne. Elle est chargée de conforter la structure paysagère du plateau dans sa singularité et de prendre appui sur la qualité remarquable de ses sites pour penser et contenir l'urbanisation à venir.

Par ailleurs, l'EPPS est partenaire des maîtres d'ouvrage de projets en cours de concertation sur le plateau, comme la création d'une ZAC sur le quartier ouest de Polytechnique (ZAC QOX+X), à Palaiseau et la mise en site propre de la ligne de bus Massy-Saint-Quentin sur le tronçon École Polytechnique – Christ de Saclay (en lien avec le STIF).

Le 13 janvier 2012, l'adoption d'un Schéma de Développement Territorial (SDT) a marqué une avancée majeure dans la construction de Paris-Saclay. Ce document préfigure les Contrats de Développement Territoriaux (CDT), prévus par la loi sur le Grand Paris, qui permettront de décliner ses objectifs.

Dans l'attente de ces CDT, dont l'élaboration devrait s'achever à la fin de l'année 2013, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé le 31 octobre 2012, lors du 7^e forum de la Recherche et de l'Innovation, la vocation stratégique de Saclay, tout en rappelant que le développement du site ne pourrait se concevoir « *sans qu'un moyen de transport adapté ne desserve le Plateau et l'accompagne dans sa montée en puissance* ».

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique et exhaustive. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux *in situ* ;
- restitution de l'opération et élaboration des documents de synthèse³.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre et à partir du report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel. Elle permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies⁴.

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère chronologique : le centre ancien est systématiquement parcouru, tandis que la limite choisie pour le recensement du reste du patrimoine bâti est fixée à 1980. Sont ensuite écartés tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies. Les éléments retenus sont quant à eux caractérisés par un type et un degré d'intérêt, qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géo référencée des données.

Les bâtiments sont généralement fichés individuellement. Cependant, dans ces communes qui connaissent un accroissement urbain important depuis le début du XX^e siècle, lotissements (concertés ou non), grands ensembles, résidences ou cités sont nombreux : la plupart du temps, leur organisation générale leur confère une valeur patrimoniale toute aussi importante que l'accumulation d'individus souvent identiques. Ils ont donc été traités en tant qu'ensembles et n'ont fait l'objet que d'une seule fiche, même s'ils ont été entièrement explorés.

Dans le cas des communes déjà étudiées par l'Inventaire en 1980, la campagne de terrain conjugue deux approches : pour les bâtiments construits jusqu'en 1900 (date limite fixée pour l'étude en 1980), elle se concentre sur les édifices qui avaient alors été repérés, en mettant à jour les informations collectées ; pour les édifices de la période 1900-1980, elle complète les données selon la méthode du diagnostic, parcelle par parcelle.

Il reste important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire topographique : faute de temps, les analyses architecturales et typologiques menées dans le cadre d'un diagnostic restent nécessairement incomplètes, d'autant que le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

³ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

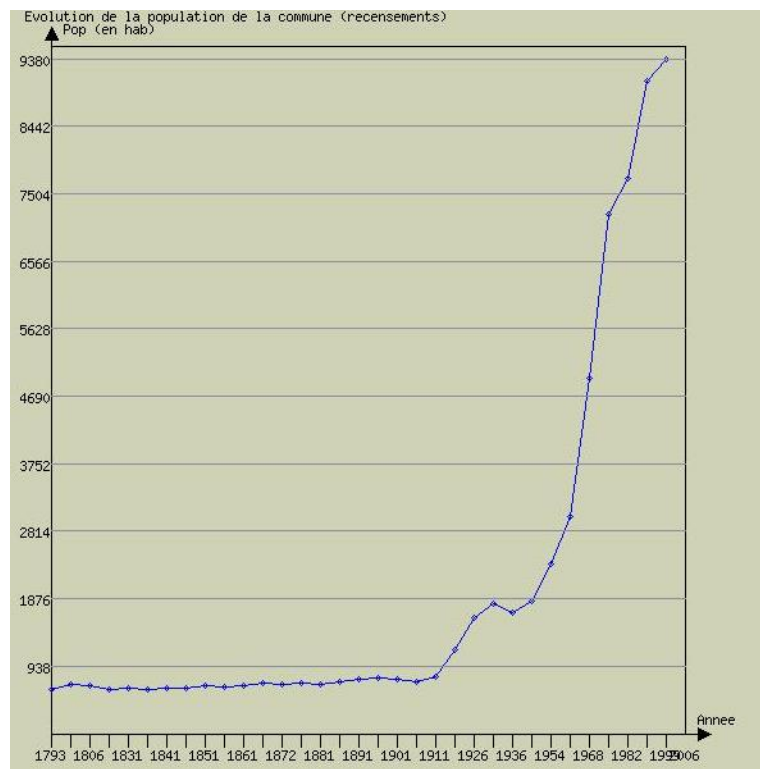
⁴ On en trouvera la définition dans le glossaire inclus à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:					
Etudié :	Inventaire topo	Préinventaire	MH	N° de photo :					
TYPLOGIE									
maison rurale	pavillon	maison de bourg	gare	mairie	lotissement	cité (habitat collectif)			
cour commune	villa	maison à boutique	usine	école	lotissement concerté	cité (habitat individuel)			
ferme	maison de notable	maison d'artisan	puits	église	autre:				
moulin	château	immeuble	lavoir	monument aux morts					
Datation:				1ère moitié 20ème siècle	2e moitié 20ème siècle	Signature / Date portée :			
Implantation:	village ancien	hameau	zone d'extension périurbaine		isolé	autre			
MATERIAUX DE COUVERTURE									
tuiles mécaniques	tuiles plates	ardoises	ciment	métal	autre:				
MATERIAUX GROS-ŒUVRE									
Pierre de taille	grès	meulière	béton	enduit	autre :				
moellons	calcaire	brique	métal	verre					
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES									
aisseliers	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:			
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	lindeau métal	modénature	décor briques				
INTERET									
architectural	Morphologique	urbain	pittoresque		historique				
DEGRE					Transformations de surface				
inaccessible	intéressant	Remarquable	exceptionnel		OUI	NON			
					fenêtres pvc	enduit gratté			
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	garage			
					ouvertures reprises :				
					autre :				

Fiche de recensement utilisée lors de l'enquête de terrain

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

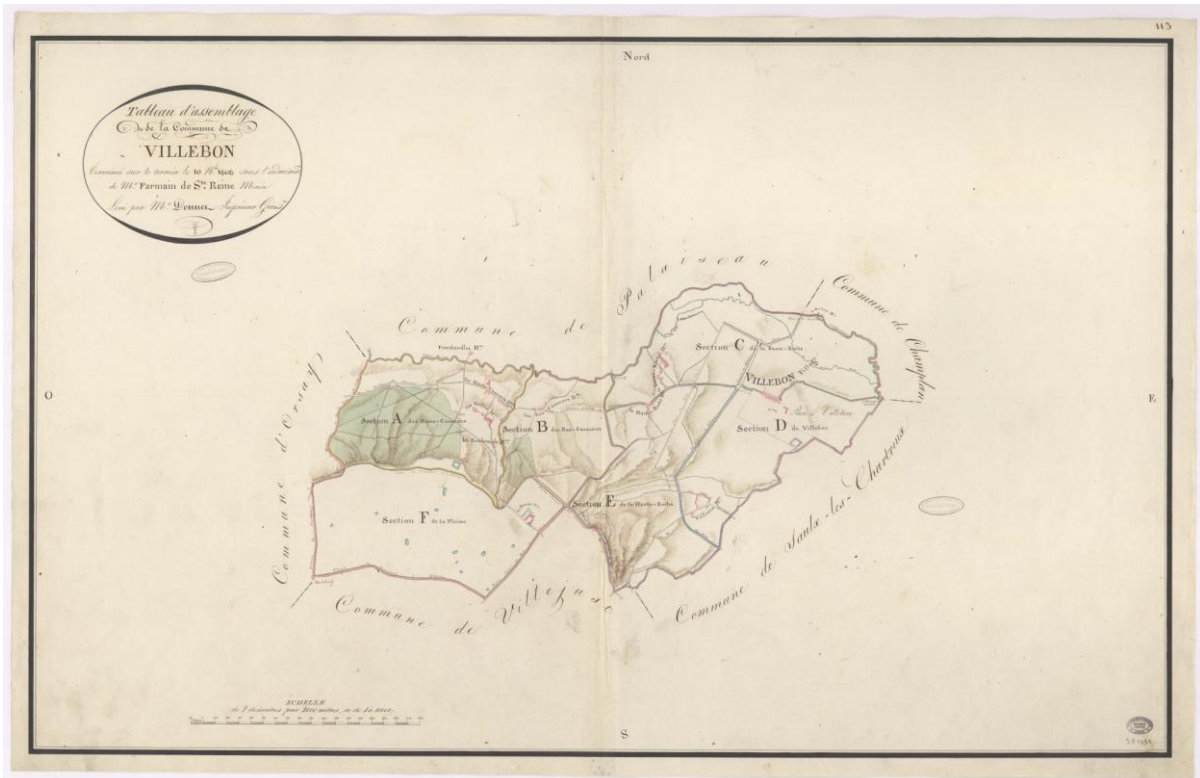
1. Diagramme d'évolution de la population communale de Villebon-sur-Yvette



2. Extrait de la carte de Cassini (seconde moitié XVIII^e siècle)



3. Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Villebon-sur-Yvette (1808)



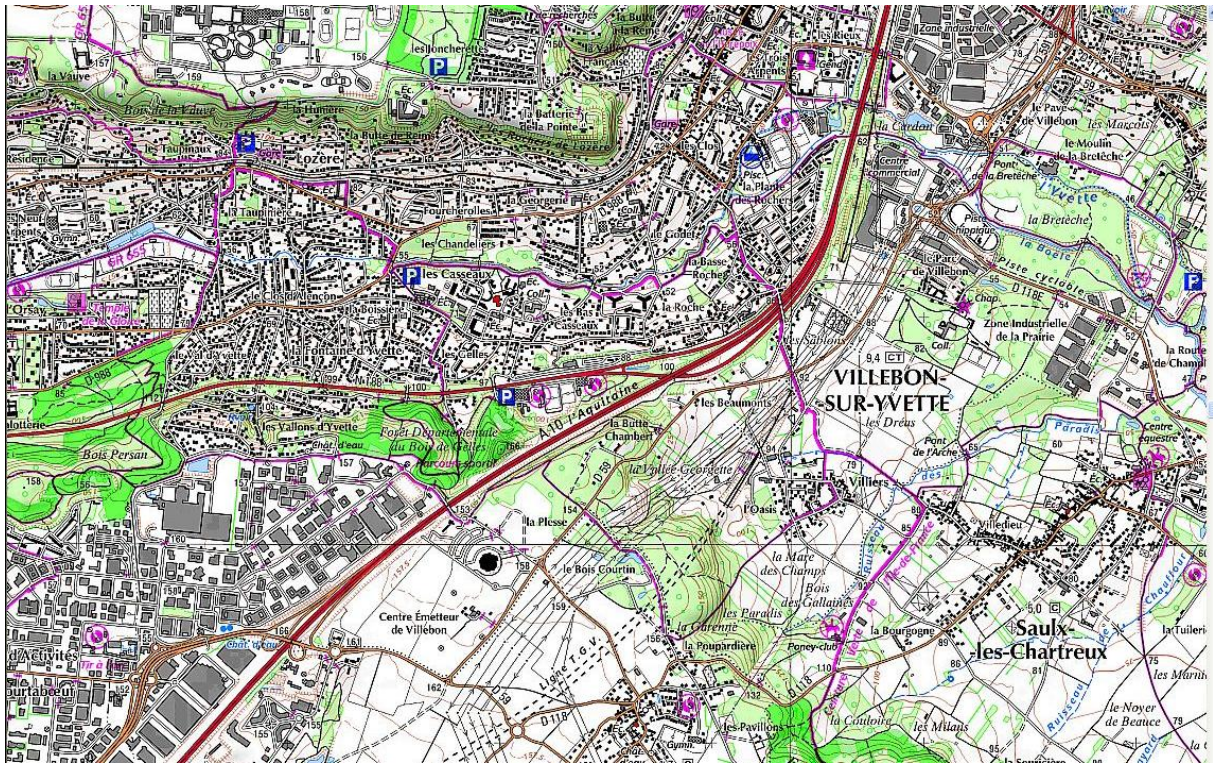
© Archives Départementales de l'Essonne (91).

4. Détail de la section C du cadastre napoléonien de la commune de Villebon-sur-Yvette (1808)



© Archives Départementales de l'Essonne (91).

5. Carte IGN (2010)



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

1. LE SITE

La commune de Villebon-sur-Yvette s'étend sur une superficie d'environ 751 hectares, dans la partie très urbanisée du département de l'Essonne, au cœur de la vallée de l'Yvette. Son territoire se caractérise par un relief très marqué, en particulier à la jonction entre le plateau où se situe la Zone d'Activités de Courtaboeuf, au sud-ouest et l'étroite vallée de l'Yvette, qui s'étire au cœur de la ville et matérialise sa frontière avec Palaiseau. A l'est, en limite avec les communes voisines de Saulx-les-Chartreux et de Champlan, se trouve une plaine agricole où les pentes sont, par contraste, très douces. De ces dispositions résultent des paysages d'une grande variété, avec des points de vue parfois saisissants.



Panorama de Villebon-sur-Yvette en direction du sud, avec les maisons des quartiers de la Fontaine de l'Yvette et des Vallons, sis à mi-pente d'un coteau que surplombe le bois de Gelles.

La structure géologique du territoire communal se décompose en marnes gypseuses sur le haut du plateau et en argiles à meulière en bordure de celui-ci - la pierre meulière étant largement employée dans les maçonneries anciennes. Sur le coteau, elles cèdent la place aux sables de Fontainebleau, parsemés localement de volumineuses roches de grès, qui ont donné leur nom au hameau de La Roche. La ville est irriguée par plusieurs cours d'eau : l'Yvette, qui la parcourt d'ouest en est, et trois affluents, la Boële et les ruisseaux de Vatancul et de Cretel. Ce réseau hydraulique, qui a fait l'objet d'un travail d'aménagement dans sa traversée de Villebon (sécurisation des abords, installation de promenades piétonnes et d'espaces de loisirs), constitue un élément structurant fort de la morphologie communale. Le tracé sinueux de l'Yvette a ainsi conditionné le développement de l'agglomération, en stoppant son extension, au nord, et en la cantonnant sur sa rive droite. C'est à la faveur des rétrécissements de la rivière, offrant des points de franchissement faciles, que se sont implantés les principaux écarts des Casseaux, de la Roche et de la Basse Roche.



Ci-contre, à gauche, le passage de l'Yvette, au lieu-dit des Casseaux. A droite, le ruisseau de Cretel, aux abords du hameau de Villiers.





La promenade piétonne des bords de l'Yvette. © Photo Mairie de Villebon-sur-Yvette.

Villebon-sur-Yvette bénéficie d'un cadre naturel de qualité, car les espaces verts représentent près de 40 % de sa superficie. Une large masse boisée en arc de cercle encadre toute la partie sud-ouest de la commune, à sa rencontre avec le plateau de Courtaboeuf ; elle est constituée par la forêt départementale du Bois de Gelles, recensée au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Conseil Général de l'Essonne, et par le bois Courtin et la vallée Georgette.



D'une superficie de seize hectares, la forêt du bois de Gelles se distingue par ses nombreuses espèces d'arbres (merisiers et charmes sur le plateau, châtaigniers et chênes sur les versants) et par ses clairières, qui forment autant de refuges pour la faune et la flore locales.

© Photo Mairie de Villebon-sur-Yvette.

D'une densité plus élevée que la moyenne des communes du département⁵, Villebon-sur-Yvette dispose de la proximité d'infrastructures de transports majeurs. Elle est traversée par l'autoroute A 10 et par la route nationale 188, qui reprend le tracé de l'ancienne voie ferrée Paris-Chartres par

⁵ Villebon-sur-Yvette compte 1308 habitants au km² en 2012, alors que la densité moyenne des communes du département s'élève à 670 habitants au km², selon les données fournies par l'INSEE.

Gallardon. La route départementale 59, voie principale d'entrée dans la ville, assure la liaison entre le parc d'activités de Courtaboeuf et le centre commercial Villebon 2. La route départementale 988, quant à elle, serpente à travers le nord de la commune. Le sous-sol de Villebon est parcouru par l'un des plus longs tunnels de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Atlantique, construit en 1985. Malgré ces aménagements, la ville demeure paradoxalement mal desservie, puisqu'elle ne possède aucune gare ferroviaire, les plus proches étant celles de Palaiseau-Villebon et de Lozère, sur la ligne B du RER (ancienne ligne Paris-Sceaux).

Ce réseau de transports a néanmoins façonné son identité : la commune présente une morphologie toute en longueur, étirée entre l'Yvette et l'A 10. Le hameau de Villiers et le bourg forment des entités aujourd'hui détachées de la zone urbaine principale, dont elles sont isolées par l'autoroute et par les lignes à haute tension qui rejoignent le poste de transformation électrique de Villejust.



La carte IGN ci-contre (2010) montre bien l'isolement du bourg de Villebon-sur-Yvette par rapport au reste de la ville, implantée de l'autre côté de l'autoroute. Ce bourg, regroupé autour du château et de l'église, est aujourd'hui cerné par la Zone Industrielle de la Prairie, à l'est et par le centre commercial Villebon 2, au nord.

Les espaces agricoles, principalement localisés au sud-est de la commune, occupent près de 100 hectares – soit 13 % de la superficie de Villebon-sur-Yvette. Composés de parcelles de grandes dimensions, sans haies ni clôtures, ils sont majoritairement dévolus à la culture maraîchère intensive.

2. LA COMMUNE JUSQU'A LA SECONDE GUERRE MONDIALE

L'étymologie de Villebon (*Villa Bona*⁶) indiquerait une origine gallo-romaine, mais son occupation la plus ancienne remonterait au Paléolithique supérieur, comme en témoigne la découverte, en 1984,

⁶ « La bonne ferme » - le terme de « villa » renvoyant à une « villa rustica » gallo-romaine, c'est-à-dire à une exploitation agricole.

de trois cents pièces (outils façonnés et déchets de taille) lors des fouilles préventives conduites aux Sablons pour le percement du tunnel de la LGV. Il faut toutefois attendre la fin du XI^e siècle pour voir apparaître la première mention écrite du nom de Villebon, dans le cartulaire du prieuré de Notre-Dame-de-Longpont.

Jusqu'en 1056, les terres de Villebon sont rattachées à la seigneurie de Palaiseau. A cette date, le roi Henri 1^{er} divise le domaine et fait de Fromond de Paris le premier seigneur de Villebon. Sa famille (et par alliance celle de Trie) conserve la possession du fief jusqu'à son rachat, en 1472, par Jacques de Thou, avocat en la Cour des Aides du Parlement de Paris. Son fils Augustin lui succède en 1512 ; il fait abattre le château médiéval et élever à sa place une galerie et trois pavillons de style Renaissance. La chapelle du château, dédiée aux saints Côme et Damien, est édiflée entre 1587 et 1590 sur ordre de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, qui procédera quelques années plus tard, en 1594, au sacre du roi Henri IV. Le château est détruit par un incendie en 1611 ; il faudra plus de trente ans pour mener à bien sa reconstruction, sur les plans de l'architecte Louis Métezeau.

Entre temps, le domaine de Villebon est acquis en 1626 par André 1^{er} Potier de Novion, président au Parlement, qui poursuit la reconstruction du château jusqu'à sa mort, en 1645. Son fils, Nicolas, président à mortier, le fait agrandir, ainsi que la chapelle, qui est érigée en église paroissiale en 1648. En 1696, la terre de Villebon devient la propriété d'Hubert de Champy, intendant de la Marine, également seigneur de Villejust, avant d'être transmise par sa veuve, Claude Dollet, à sa nièce et unique héritière, Claude-Louise de Perthuis. Le dénombrement de 1709 fait état de 99 feux (ou foyers) à Villebon.

Durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, d'après la carte de Cassini, le bourg, structuré par l'église et le château, constitue la principale implantation de Villebon, mais quelques habitations regroupées en hameaux se développent en bordure de l'Yvette, sur des terrains moins pentus, comme aux Casseaux. Au sud-ouest apparaissent les écarts de Villiers et de la Plesse – ce dernier ne comportant qu'une grosse ferme.



Extrait de la carte de Cassini (seconde moitié du XVIII^e siècle), avec le bourg de Villebon et ses écarts.

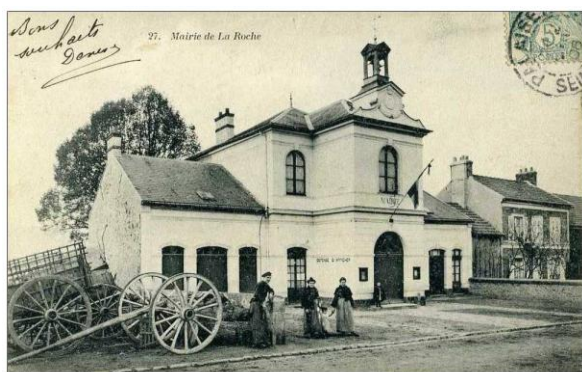
En 1806, après la Révolution, Claude-Gabrielle de Perthuis, marquise de Pracomtal, vend le château de Villebon au comte Alfred-Félix de Montesquiou-Fezensac. La commune compte alors 676 habitants. Le cadastre napoléonien dressé en 1808 montre la répartition des activités : en contrebas du plateau, sur ses franges, se pratique l'extraction de la pierre meulière (*la Carrière*). Au sud-ouest domine la culture céréalière, qui est l'apanage de quelques vastes fermes, comme celle de La Plesse ou celle des Casseaux.

A l'autre extrémité du territoire, le coteau tourné vers le nord et Palaiseau est couvert de vignes et d'arbres fruitiers.



Détail de la section F du cadastre napoléonien de Villebon-sur-Yvette (1808), avec la ferme de La Plaisse (ou La Plesse).

La monarchie de Juillet marque l'arrivée des premiers notables parisiens, attirés par le baron Laurent-Antoine-Isidore de Nivière (1780-1840), receveur général des finances, qui acquiert le domaine en 1832. Sous l'impulsion de ce dernier, nommé maire en 1838, l'administration communale est réorganisée et d'importants travaux sont entrepris sur la voirie. Son fils Louis lui succède dans cette fonction et offre en 1855 à la ville un terrain au lieu-dit des Sablons, pour permettre l'aménagement du nouveau cimetière. Deux ans plus tard, en 1857, l'inauguration de la mairie-école de La Roche entérine le développement de la partie nord de Villebon, vers laquelle se déplace désormais le centre de gravité de la commune.



La mairie-école de La Roche au début du XX^e siècle (à gauche) et aujourd'hui (à droite), rue des Maraîchers : construite sur les plans d'un architecte orcéen dénommé Bosselet, elle comportait une salle de classe et une remise pour la pompe à incendie. Cet édifice abrite depuis 1988, et après quelques transformations visibles en façade, le conservatoire municipal Erik Satie. Le fronton triangulaire qui le surmonte, avec, en son centre, une horloge, a perdu le lanternon qui le coiffait.

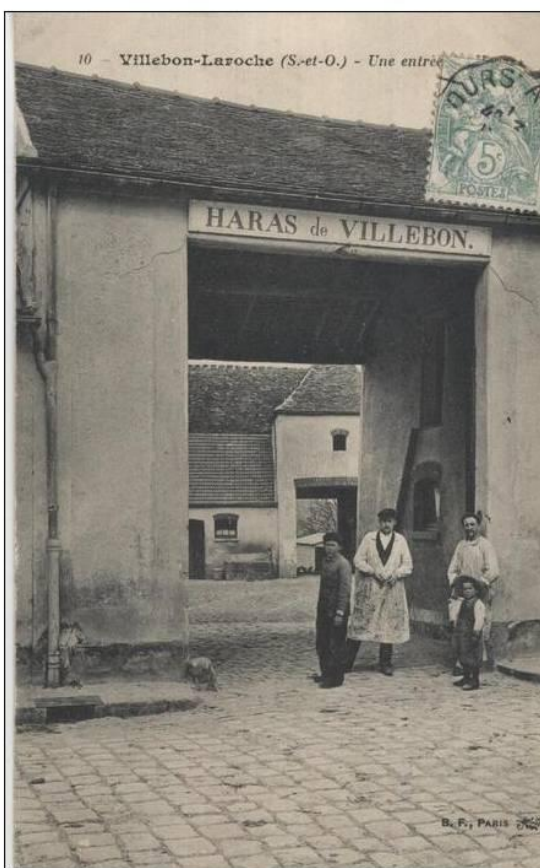
Pour désenclaver ce quartier en pleine expansion, des ponts sont bâtis sur l'Yvette, en particulier à la Basse-Roche (1858), à Fourcherolles (1866) et, plus en aval, à la Planche des Rochers (1859). Si le conseil municipal se prononce en 1863, dans le cadre du prolongement de la ligne Paris-Sceaux, en faveur de l'ouverture d'une station près de l'église, ce projet n'est pas retenu. Mais en 1899, l'inauguration de la gare de Palaiseau-Villebon, quoiqu'un peu éloignée, facilite la desserte des exploitations, jusque là tributaires de la voiture à cheval, seul moyen de locomotion.

A la fin du XIX^e siècle, en effet, une importante mutation est enregistrée par la *Monographie de l'Instituteur*. Sur le coteau, la culture de la vigne, encore vivace jusqu'à la crise du phylloxéra (1880), est remplacée par celle de la fraise. Mais Villebon exporte aussi quotidiennement « *ses produits, qui consistent en légumes : artichauts, asperges, carottes, choux, épinards, haricots, navets, oignons, oseille, poireaux, petits pois, pommes de terre, potirons, salades, tomates, et fruits : abricots, cerises, groseilles, pêches, poires, pommes, prunes, raisins, et en fleurs : giroflées, lilas, roses, violettes* ». Primeurs et fleurs sont expédiés de nuit aux Halles de Paris, par le train, qui, dans le sens du retour, rapporte avec lui fumier et gadoue, pour enrichir les terres, et amène aussi, au début de l'été, la main d'œuvre prête à travailler à la cueillette des fraises. Car cette culture de la fraise devient rapidement la spécialité de Villebon. Elle concerne aussi bien les coteaux, domaine de la fraise précoce, comme *l'Héricart*, qui séduit les commerces parisiens, que la plaine, où elle mûrit plus tardivement, avec d'autres variétés aux noms poétiques telles que *la Jucunda, la Princesse, la Victoria* et *la Quatre-saisons*. Dans les meilleures années, la production rapporte au minimum 50 000 francs.

Froment, avoine et seigle, ce dernier en petite quantité, sont également cultivés en contrebas du plateau de Courtaboeuf, autour du hameau de Villiers. Enfin, les prairies fournissent 5000 quintaux de foin par an, qui servent, entre autres, à l'élevage d'une vingtaine de chevaux de course au haras de Villebon. Ce dernier ouvre ses portes en 1864, dans une partie de la propriété du château. En 1899, le haras appartient à William Kissam I Vanderbilt, un Américain fortuné, d'origine hollandaise, qui possède d'autres établissements de dressage et d'entraînement de chevaux en Île-de-France (notamment à Carrières-sous-Poissy⁷).



L'entrée du haras de Villebon, au début du XX^e siècle (ci-contre) et aujourd'hui (ci-dessus), rue du Baron de Nivière. Elle a conservé sa haute porte charretière munie de chasse-roues.



Cartopoll

www.delcampe.net

⁷ A ce sujet, voir : DUHAU, Isabelle et alii. *Autour d'Orgeval, de la boucle de Poissy au pays de Cruye, Yvelines*. Collection des Images du Patrimoine. Paris, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, Service régional de l'Inventaire Général des monuments et des richesses artistiques de la France – APPIF, 2000, p. 74-75.



Bibliobrocant

www.delcampe.net



Le haras de Villebon-sur-Yvette a été reconverti en résidence ; des appartements ont été créés dans ses anciennes dépendances. L'organisation des bâtiments (suivant un plan en U autour d'une cour centrale) et leur fonction d'origine demeurent lisibles. Quelques ouvertures ont été reprises ou percées, mais les écuries ont conservé leurs lucarnes fenières passantes, ainsi que leurs portes d'accès aux boxes, avec leurs encadrements en brique.

En 1896, Albert Le Perdriel, issu d'une famille de pharmaciens parisiens spécialisée dans les pansements et les cautères, installe une fabrique de sparadraps caoutchoutés aux Casseaux. L'usine a disparu, mais son fondateur a donné son nom à la rue où elle était autrefois implantée. Cette

artère était encore très vivante au début du XX^e siècle, comme en témoignent les cartes postales (cf. *infra*).



La rue Leperdriel au début du XX^e siècle.

Sinueuse, la rue Leperdriel gravit le coteau en formant un coude, pour s'achever sur un ouvrage d'art bâti pour le passage de la voie de chemin de fer Paris-Chartres par Gallardon : le pont qui marque l'entrée de la rue Muller.



Ce pont présente deux niveaux : sa partie haute doit permettre le passage régulier des trains, et sa partie basse l'accès à un quai de déchargement, destiné à l'embarquement des pavés

extraits de la carrière de meulière et des fruits et légumes produits par les maraîchers des Casseaux. Sa construction, interrompue par la Première Guerre Mondiale, s'achève en 1920. A partir de 1905, en effet, les travaux de la ligne Paris-Chartres transforment le paysage de Villebon, avec l'ouverture d'une tranchée qui coupe la commune en deux, à mi-côte. Si l'Administration des Chemins de Fer de l'Etat obtient la concession pour la construction de cette ligne dès 1879, en revanche, son tracé définitif n'est reconnu d'utilité publique qu'en 1903. L'édification de cette nouvelle voie ferrée, économiquement peu viable, débute en 1907 et se poursuit avec lenteur. La gare de Villebon-Etat vient à peine d'être terminée lorsqu'éclate la Première Guerre Mondiale. Les travaux reprennent après le conflit et le bâtiment est inauguré en 1927. La ligne est finalement ouverte aux voyageurs en 1930, mais elle cesse d'être exploitée en 1939.



Le bâtiment de la gare, avec son logement à l'étage et sa façade enduite. Une locomotive et quelques mètres de rails ont été conservés, en souvenir de son activité.

La gare de Villebon-Etat, rue de Liederbach.

Le trafic de la ligne Paris-Chartres sera définitivement interrompu en 1944, après la destruction du viaduc de Palaiseau lors d'un bombardement allié. Le déclassement de la ligne est prononcé en 1953.

Le site de la gare a été bouleversé par la construction de l'autoroute A 10, dans les années 1970. Il est aujourd'hui isolé du bourg et du château, auxquels il était jadis relié par un passage.



Incités par la construction de la ligne Paris-Chartres, les premiers Parisiens en quête de paysages champêtres affluent ; leur installation est favorisée par le lotissement, dans les toutes premières années du XX^e siècle, des terrains situés à l'ouest de la commune, sur les versants abrupts de la vallée de l'Yvette. Leur topographie accidentée, émaillée de nombreuses sources et même de cascades, leur confère un aspect montagneux. Ce relief vaut au quartier de la Fontaine de l'Yvette d'être baptisé « La Nouvelle Suisse » par un promoteur désireux d'en faire la publicité et vantant son air pur, son ensoleillement et la beauté de son panorama. Le lieu tire aussi son appellation de l'enseigne qui ornait le premier hôtel-restaurant qui y ouvrit ses portes, vers 1870.



Cartes113

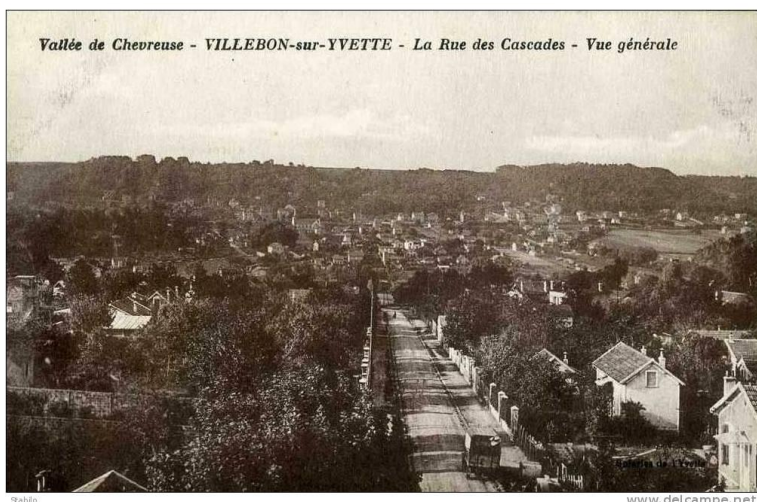
www.delcampe.net

Cette pension de famille, tenue par les Commereau, se trouvait à l'angle de la rue des Quatre Cantons et de la rue de la Fontaine de l'Yvette. Elle faisait aussi épicerie et débit de boissons. Les clients pouvaient profiter de sa terrasse, qui ménageait une belle vue sur la vallée, ainsi que de sa salle de billard et de sa salle de bal.



L'hôtel est aujourd'hui devenu une simple maison d'habitation. Son mur-pignon a perdu son enseigne, mais continue de marquer le quartier de sa haute silhouette. De plan rectangulaire régulier, cette maison se distingue par sa maçonnerie de moellons de meulière soigneusement rocaillée et par ses trois travées. Les fenêtres sont couronnées de linteaux en métal. Une adjonction récente masque les ouvertures du rez-de-chaussée.

Les rues du quartier de la Nouvelle Suisse portent toutes des noms faisant référence à des villes (Neufchâtel, Genève, Lausanne, Montreux), des sites (le lac Léman) ou des héros helvètes (Guillaume Tell) – à l'exception de la rue des Cascades et de la rue de la Fontaine de l'Yvette, ses deux artères centrales.



Vallée de Chevreuse - VILLEBON-sur-YVETTE - La Rue des Cascades - Vue générale

Les hauteurs de la rue des Cascades offrent toujours, comme au début du siècle dernier, un beau panorama sur la vallée de l'Yvette.



La villégiature se développe également dans d'autres lotissements, comme ceux de Bel-Air (autour de la butte Sainte-Catherine) ou de Beau-Site, aux toponymes évocateurs.



Mentionné dès le XVII^e siècle, l'escalier de la butte Sainte-Catherine, permettant de gravir le coteau à partir de la rue Daubigny, est refait en pierre à la fin du XIX^e siècle, afin d'inviter le promeneur à jouir de la vue. En 1898, il compte déjà 162 marches.

Durant l'entre-deux-guerres, la commune de Villebon, qui adopte le suffixe « sur-Yvette » dès 1922 – pour éviter les confusions avec son homonyme, Villebon, en Eure-et-Loir – se modernise : généralisation du gaz, de l'électricité, de l'eau courante et du téléphone, puis, pour faire face à l'extension du hameau des Casseaux, édification d'un nouveau groupe scolaire, achevé en 1931 sur des plans fournis par les architectes Muret et Heaume.



Le groupe scolaire des Casseaux, rue des Bouleaux. Il ne comportait à l'origine que quatre travées flanquées de deux petits corps de bâtiments latéraux à baies cintrées. Il a été agrandi dans les années 1950 de quatre nouvelles travées, bâties à l'identique des premières. Les matériaux sont de provenance locale : pierre meulière extraite de la carrière dite du Bois-des-Fossés (Bois de Gelles) et tuiles fabriquées dans la tuilerie voisine de Massy.

Le centre-émetteur de Villebon est construit en 1934 au sud-ouest de la commune, afin de permettre le transfert de l'émetteur de la station de radio Paris PTT⁸, situé rue de Grenelle, qui était en service depuis 1923. Cette nouvelle structure, qui utilise les ondes moyennes, est inaugurée par Marcel Pellenc, le directeur de la radiodiffusion française, en 1935.



Le centre-émetteur de Villebon, vu depuis la commune voisine de Villejust. Son architecture, avec ses lignes épurées et ses volumes géométriques simples, témoigne de l'influence de l'Art Déco. L'emprise du centre n'a cessé de croître depuis son installation, avec la construction, en 1972, d'un centre sportif destiné au personnel de l'ORTF, sur les plans de l'architecte Lionel Bleuset. A droite, on reconnaît la couverture du Grand Dôme, une salle polyvalente de sports et de spectacles, édifiée en 1994.

⁸ Il s'agissait de la station de radiodiffusion lancée en 1923 par l'Ecole Supérieure des Postes Télégraphes et Téléphones (ESPTT).

ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

Cent douze édifices au total ont été recensés au cours du diagnostic. Les typologies représentées sont très diverses, mais le tissu pavillonnaire est largement prédominant. Villebon a ceci de spécifique que son centre-bourg historique, aussi dénommé « Le Village » et structuré par l'église paroissiale et le château, n'est plus le cœur battant de la ville – au moins depuis le XVIII^e siècle. Cette situation a été confortée par la construction de l'autoroute A 10, de la Zone Industrielle de la Prairie et du centre commercial Villebon 2, qui le cernent de toutes parts. Il se réduit à une seule voie, la rue du Baron de Nivière – ce qui explique que seuls quatre édifices y aient été repérés. Plus à l'ouest, le hameau de Villiers, bien que peu étoffé, conserve d'importants vestiges du passé rural de la commune. Une urbanisation très dense caractérise, en revanche, les quartiers qui s'étendent entre l'Yvette et la RN 188. Le nouveau centre ville s'étire le long d'un axe fort, la rue des Casseaux, prolongée par la rue des Maraîchers. Depuis les années 1970, de vastes emprises économiques et des espaces dédiés aux équipements ont modifié la morphologie de Villebon, en venant former comme autant d'entités urbaines satellites et détachées : la Zone d'Activités de Courtaboeuf à l'ouest, le centre commercial Villebon 2, le parc de la Bretèche et la Zone Industrielle de la Prairie à l'est, le centre sportif Saint-Exupéry et le Grand Dôme, au centre.



Occupation du sol simplifiée	Superficie (ha)
Bois ou forêts	127.62
Cultures	116.14
Eau	0.60
Autre rural	60.43
Urbain ouvert	68.73
Habitat individuel	134.38
Habitat collectif	24.55
Activités	103.94
Equipements	29.05
Transports	86.17
Chantiers	0.11

Plan d'occupation du sol simplifiée de la commune de Villebon-sur-Yvette.

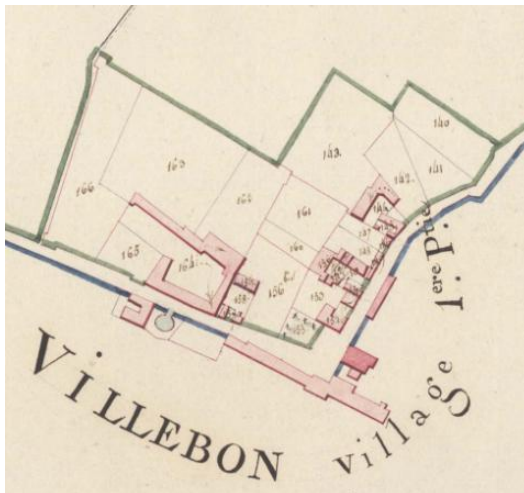
Extrait du Rapport de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté en conseil municipal en mars 2013. © SIAM, Société d'Ingénierie pour l'Aménagement, Gif-sur-Yvette.

1. Le patrimoine bâti de la commune avant 1960

Le choix de cette limite chronologique se justifie par une brusque croissance de la population de Villebon-sur-Yvette qui, à partir du recensement de 1962, excède les 3000 habitants (alors qu'elle n'en comptait que 1860 au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, en 1946). Depuis cette date, la vocation résidentielle de la commune n'a cessé de s'affirmer, parallèlement à la montée en puissance du plateau de Saclay, et de ses grandes écoles et entreprises génératrices d'emplois. La période des Trente Glorieuses (1945-1974) constitue celle durant laquelle le parc immobilier de Villebon a connu sa plus forte croissance. Depuis, le rythme s'est quelque peu ralenti, mais demeure soutenu⁹.

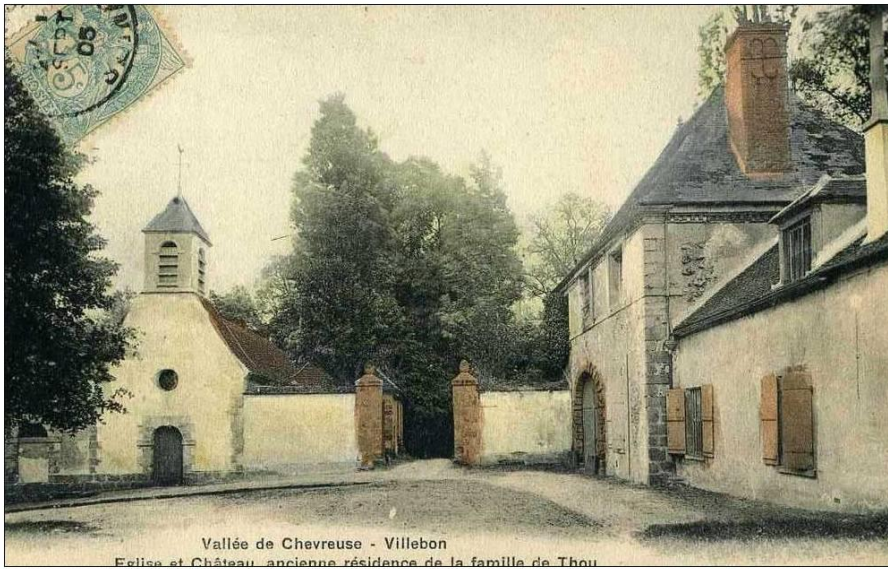
Le bourg

Le bourg se trouve au nord-est du territoire de Villebon-sur-Yvette. La comparaison entre le cadastre napoléonien (1808) (*ci-dessous, à gauche*) et le cadastre actuel (*à droite*) prouve qu'il a conservé sa physionomie ramassée, structurée autour de trois entités : à l'ouest, une vaste ferme, dont les bâtiments, enserrant une cour quadrangulaire, ont été prolongés par ceux du haras durant la seconde moitié du XIX^e siècle ; au sud, le château et l'église paroissiale Saint-Côme-Saint-Damien ; et au nord, un groupe de petites maisons alignées sur rue.



Les bâtiments de la grande ferme située au centre du bourg ont été reconvertis en logements. Les deux ailes de communs encadrant la porte charretière permettant l'accès à la cour ont été percées de nouvelles ouvertures. Les éléments de modénature ont disparu derrière un enduit couvrant.

⁹ Le parc immobilier de Villebon-sur-Yvette a presque doublé en trente ans, passant de 2646 logements en 1975 à 4183 en 2008. Source : Rapport de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté en conseil municipal le 12 mars 2013.



Vallée de Chevreuse - Villebon
Eglise et Château, ancienne résidence de la famille de Thou

Bâtie entre 1587 et 1590 et dédiée aux saints Côme et Damien, la chapelle du château est érigée en église paroissiale en 1648 par Jean-François Paul de Gondi, archevêque de Paris, à la demande de Nicolas Potier de Novion. Elle est alors agrandie d'un collatéral, au nord, et dotée de deux autels, de part et d'autre du chœur. Sa façade présente, sous l'oculus, une belle porte en plein cintre à claveaux de grès taillés.



A droite de l'église, le pavillon d'entrée du château, avec ses chaînages d'angle harpés en grès et son passage couvert, serait l'un des rares vestiges de l'édifice construit à partir de 1512 pour Augustin de Thou, sur l'emplacement d'un château médiéval primitif.



L'aile nord a été reconstruite durant le troisième quart du XVIII^e siècle, sous l'égide de Claude-Gabrielle de Perthuis, marquise de Pracomtal. Les baies sont surmontées de linteaux traités en plates-bandes appareillées.

Le château de Villebon s'articule autour d'un corps principal de cinq travées, flanqué de deux pavillons en légère saillie et d'une aile perpendiculaire en retour. Ses parties les plus anciennes remontent au XVII^e siècle (époque de sa reconstruction, après un incendie survenu en 1611), mais il a été largement transformé au cours des siècles suivants.



Aujourd'hui, la propriété où se dresse le château offre l'image disparate d'un site constitué par adjonctions et remaniements successifs. L'orangerie et le colombier élevés au sud apparaissent déjà sur le cadastre napoléonien, en 1808. En 1920, la Société Immobilière de l'Ecole de l'Île-de-France acquiert le château et ses dépendances afin d'ouvrir un établissement destiné à accueillir les enfants d'officiers tués à la guerre. Il ferme ses portes en 1933, après un incendie qui le ravage partiellement. En 1937, la congrégation de la Mission rachète l'édifice ; les frères lazaristes y ouvrent après la Seconde Guerre Mondiale un séminaire et un centre de formation. Depuis 1970, le centre de retraite spirituelle des lazaristes et un collège-lycée privé, qui porte toujours le nom d'Île-de-France, se partagent le domaine. © Photo aérienne Google Maps, 2013.

Le hameau de Villiers

Le hameau de Villiers est situé au sud de la commune de Villebon-sur-Yvette. Entouré par des terres essentiellement dévolues à la culture maraîchère, il a conservé la forme de noyau compact qu'il présentait déjà sur le cadastre napoléonien (1808).



Extrait du cadastre napoléonien avec le hameau de Villiers (1808) et photo aérienne actuelle (© Google Maps, 2013).

Cet écart de faible densité est caractérisé par l'hétérogénéité de son bâti. Le long de la route de Saulx-les-Chartreux, des fermes et de petites maisons rurales, vraisemblablement destinées à loger des ouvriers agricoles, attestent de la vocation rurale de Villiers, qui perdure. Elles côtoient des maisons de bourg, des villas et des pavillons de construction plus récente, qui s'y mêlent sans réelle cohérence.



Route de Saulx-les-Chartreux : au numéro 40 (à gauche), une ancienne ferme reconvertie en habitation. L'enduit qui recouvrait les élévations a été gratté pour faire apparaître les moellons de meulière, dans un faux esprit « rustique ». Au numéro 26 (à droite), un ensemble de petites maisons rurales aux façades crépies.



Quelques mètres plus loin, rue du Plan, deux villas, l'une des années soixante et l'autre de l'entre-deux-guerres.



Une seule cour commune a été recensée dans le hameau de Villiers. Elle est située au numéro 18 de la rue Emile Chartier.

A Villiers, la production maraîchère a marqué de son empreinte non seulement l'habitat mais aussi la forme du hameau, constitué de parcelles lanierées et étroites, ouvrant à l'arrière sur des jardins ou sur les champs, et desservies par un réseau de sentes.



La sente de La Vannelle (à gauche), déjà présente sur le cadastre napoléonien et une vue du hameau de Villiers (à droite) depuis cette sente, qui débouche sur les champs.

La Roche et Les Casseaux

La culture maraîchère a fortement marqué l'histoire des écarts de La Roche et des Casseaux, qui, s'ils étaient jadis constitués de quelques maisons éparses, forment aujourd'hui un tissu urbain continu, concentré entre l'Yvette et l'autoroute A 10. L'habitat s'y est développé le long d'un axe transversal est-ouest, la rue des Casseaux, qui se prolonge par la rue des Maraîchers.

C'est naturellement le long de cette voie que subsistent les vestiges les plus significatifs du patrimoine maraîcher de Villebon-sur-Yvette. A La Basse-Roche, à l'extrémité est de la rue des Maraîchers, trois fermes (dont l'une, au moins, est encore en activité) donnent un aperçu de ce que pouvait être le paysage de la banlieue du maraîchage, avant que les opérations d'aménagement urbain lancées dans les années 1960 ne viennent en sonner le glas.



Ici, l'exemple d'une ferme située au 111 rue des Maraîchers. Elle s'organise autour d'une cour fermée. Malgré les transformations, on peut encore lire la fonction des bâtiments. Le logis, à gauche, est situé à proximité du terrain d'exploitation, le travail étant trop intensif pour s'accommoder d'un habitat éloigné. Un passage couvert mène en effet, à l'arrière de la ferme, à une parcelle en longueur dévolue au maraîchage. Aujourd'hui, les terres cultivées ne sont plus toujours à côté du logis.



Vue aérienne de la parcelle lanierée et étroite s'étendant à l'arrière de la ferme du 111 rue des Maraîchers (© Google Maps, 2013). Elle est aujourd'hui occupée par des serres.

La plupart des espaces réservés au maraîchage se trouve désormais au sud-ouest de la commune, à l'extérieur des zones densément urbanisées.



Au logis est accolée une grange, dont l'étage pouvait servir à abriter les paillasons couvre-châssis qui renforçaient la protection des plants et le matériel d'emballage. En-dessous, la remise abritait la charrette : chaque exploitant entretenait un cheval, indispensable pour le transport des fruits et des légumes aux Halles de Paris.

Des bâtiments annexes enserrent la cour : hangar, écuries. Cette dernière comporte parfois des vestiges de pavage et un puits, d'où était tirée l'eau nécessaire à l'arrosage des cultures.



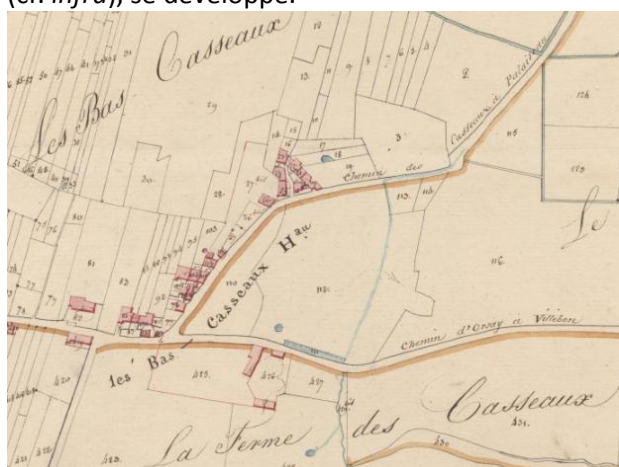
La remise sert aujourd'hui de garage pour le camion et accueille les machines de l'exploitation (lave-légumes, motopompes, etc.). Une partie de la grange peut aussi avoir été reconvertie en logement pour les ouvriers, comme ci-contre, au-dessus du passage couvert.

Depuis la Seconde Guerre Mondiale, l'activité maraîchère décroît à Villebon-sur-Yvette ; les agriculteurs exploitants sur le territoire communal ne représentent plus aujourd'hui que 0,4 % des actifs¹⁰. Les anciens terrains maraîchers ont été progressivement gagnés par l'urbanisation : leur parcellaire en lanières a favorisé l'implantation de logements individuels, villas ou pavillons, disposant de leur propre jardin. La rue des Maraîchers offre ainsi un véritable catalogue de ces réalisations, de la veille de la Première Guerre Mondiale aux années 1960.



Quelques exemples de maisons, rue des Maraîchers. Chacune, bâtie en retrait de la rue, dispose de son propre jardin.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, le hameau des Casseaux, qui n'était jusqu'alors constitué que d'une grosse ferme et de quelques maisons disséminées le long du chemin menant à Palaiseau (cf. *infra*), se développe.



Extrait du cadastre napoléonien (1808) avec le hameau des Casseaux au début du XIX^e siècle.

¹⁰ Source : Rapport de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté en conseil municipal le 12 mars 2013.



Au bout de l'actuelle rue du Moulin de la Planche, est mentionné dès 1826 un moulin à froment, qui possède deux paires de meules. Au début du XX^e siècle, il se transforme en hôtellerie pour accueillir des Parisiens en villégiature, venus s'adonner à la pêche à la ligne sur les rives de l'Yvette. Ce moulin a disparu, remplacé par une résidence édifiée dans les années 1970.

L'entrée des Casseaux est marquée par l'épicerie A. Girard, autour de laquelle se concentre la vie du quartier. La maison abrite aujourd'hui un café, mais son pan coupé, à l'angle de la rue des Casseaux et de la rue las Rozas de Madrid, demeure un élément fort dans le tissu urbain.



La partie ouest des Casseaux (*les Hauts-Casseaux*) avait une vocation essentiellement agricole, comme en témoigne la présence de nombreuses cours communes (*4 repérées*).



L'une d'entre elles (30 bis rue des Casseaux), particulièrement vaste, illustre la spécificité de ce type d'habitat distribué autour d'un espace libre central : de petites maisons accolées par le pignon, percées d'ouvertures irrégulières, sont accompagnées d'annexes agricoles. Cette architecture ordinaire est aujourd'hui fragilisée : disparition de la modénature et du pavement, reprise des accès, élargissement des baies. Au fond de la cour se trouve un puits, dont la margelle est constituée de gros blocs taillés de grès.



Une autre cour commune, rue Leperdriel. Les maisons qui la bordent présentent de nombreux remaniements. Au milieu de la cour, qui a conservé une partie de son pavement, court une rigole pour l'évacuation des eaux usées. A droite, le décroché des toitures, au-dessus des greniers qui servaient à entreposer le foin.



Rue de la Boissière, un pavillon, isolé au milieu d'habitations plus récentes, atteste la première vague de lotissement du quartier des Hauts-Casseaux, avant la Première Guerre Mondiale. En rez-de-chaussée surélevé, il se caractérise par sa simplicité et sa taille modeste. Les commodités se trouvaient à l'origine au fond du jardin. L'élévation en meulière a été enduite. La toiture débordante est ornée d'un acrotère.

La conquête du coteau

A l'ouest de Villebon, dans les quartiers du Val, des Vallons et de la Fontaine d'Yvette, l'urbanisation du coteau débute avec le XX^e siècle.



Sur le cadastre napoléonien (1808), la Fontaine de l'Yvette est encore, au début du XIXe siècle, une vaste zone boisée, vierge de toute construction.

Cette urbanisation ne possède pas les mêmes caractéristiques : les parcelles loties sont plus vastes et les travaux d'assainissement et de voirie précèdent l'arrivée des habitants. C'est le cas dans le quartier de la « Nouvelle Suisse », qui se distingue par son relief pentu.

Il est difficile de déterminer des traits communs à toutes les maisons de la Nouvelle Suisse (parfois aussi appelée la « Petite Suisse ») édifiées entre le début du XX^e siècle et la Seconde Guerre Mondiale, si ce n'est qu'elles sont toutes implantées en milieu de parcelle. Pour le reste, la variété règne, dans les plans (massé, articulé), la combinaison des matériaux (meulière rocaillée, meulière et faux pan de bois, meulière et brique), la forme des toitures (demi-croupes, toit en pavillon) et leur ornement (épi de faitage en terre cuite ou en céramique, débord soutenu par des aisseliers).



Au total, ce sont **28 villas et pavillons** qui ont été recensés dans ce quartier.

Certaines villas tirent parti du site exceptionnel ; elles s'implantent à flanc de coteau, en position de belvédère ou multiplient balcons et terrasses pour jouir de la vue sur la vallée de l'Yvette (*ci-dessous, page suivante*).



Au cœur du quartier suisse se trouve un édifice signalé comme remarquable dans le diagnostic : la chapelle Saint-Sébastien, dont la construction est bien documentée¹¹.



Au début du XX^e siècle, alors que la Petite Suisse est en plein essor, les nouveaux paroissiens sont contraints de se rendre dans le quartier de Lozère (à Palaiseau) ou à l'église paroissiale Saint-Côme-Saint-Damien, distante d'environ quatre kilomètres, pour assister à la messe. L'abbé Léon Kraay, curé de Villebon (1934-1962), prend la décision de faire établir un lieu de culte au sein du quartier. Il reçoit l'appui d'Armand-Manuel de Ocampo, le propriétaire du château du Bois-Courtin, situé dans la commune voisine de Villejust. Le mécène, d'origine argentine, s'engage à financer entièrement le chantier. Il fait appel à son beau-frère, l'architecte Jean P. de Saint-Maurice, qui dresse les plans de la chapelle.

¹¹ A ce sujet, voir l'ouvrage : *Sacrées bâtisses : patrimoine religieux du XX^e siècle en Essonne*. Cahier de la Maison de Banlieue et de l'Architecture n° 17. Athis-Mons, Maison de Banlieue et de l'Architecture, 2011, p. 111 à 114.



L'ensemble comporte une salle de culte de 66 places, mais aussi une « salle de patronage » pour les activités associatives et une salle de catéchisme. Le chevet de l'édifice est plat. A l'origine, le chœur était de plan carré et une cloison amovible le séparait de la « salle de patronage ». Au début des années 1970, ce chœur a été agrandi : la cloison a été détruite et l'autel repoussé au fond de la chapelle, bouleversant ainsi le caractère intime de ses proportions.

La façade triangulaire de la chapelle est surmontée d'un clocher-mur, percé de deux baies jumelles contenant les cloches. Le gros œuvre est en béton armé, avec des parements en brique.



La chapelle est précédée d'un porche, dont le pilier central est décoré d'un haut-relief en pierre dû au sculpteur Roger de Villiers. Il représente saint Sébastien, le saint patron protecteur de la famille Ocampo, dans une iconographie classique, endurant son martyr, le corps ligoté et transpercé de flèches.



A l'extrémité de la rue de Neufchâtel, dans le quartier des Vallons de l'Yvette situé au sud de la RN 188, s'élève la pagode Truc Lam (« Jardin de Bambou »). Elle a été bâtie à partir de 1980 par l'Association des bouddhistes vietnamiens en France (ABVF), avec des dons collectés auprès des fidèles¹².

2. Les extensions récentes

En l'espace d'une quarantaine d'années, la population de Villebon-sur-Yvette a quasiment doublé, passant de 4949 habitants en 1968 à 9825 en 2013.

Ce sont les projets engagés dès le milieu des années soixante en matière d'équipements et d'infrastructures qui ont engendré l'arrivée d'un nombre conséquent de nouveaux ménages sur le territoire communal :

- En 1963, l'entreprise Drevet, spécialisée dans la transformation du papier et dans les traitements en surface des imprimés (finitions, reliure), s'installe au sud-est de Villebon, au lieu-dit « La Prairie », proche de la ville voisine de Saulx-les-Chartreux. Son implantation est à l'origine de la Zone Industrielle de la Prairie, dévolue aux activités d'imprimerie et de sérigraphie. Très vite, en effet, d'autres sociétés la rejoignent sur le site, comme les imprimeries Moselle et Viellemard (catalogues et brochures en couleur) ou la maison Rey (boîtes de conditionnement en carton).
- Dans le même temps, aboutissent les enquêtes parcellaires et d'utilité publique pour la construction de l'autoroute A 10. Malgré la constitution d'associations de riverains, son tracé

¹² A ce sujet, voir l'ouvrage : *Sacrées bâtisses : patrimoine religieux du XX^e siècle en Essonne*. Cahier de la Maison de Banlieue et de l'Architecture n° 17. Athis-Mons, Maison de Banlieue et de l'Architecture, 2011, p. 114-116.

coupe la commune en deux. Sa mise en service, effective à partir de 1972, entérine le développement du parc d'activités de Courtaboeuf, créé sur le plateau du même nom, à la frontière entre Villebon, Les Ulis et Villejust.



Deux châteaux d'eau en béton marquent l'entrée de la Zone d'Activités de Courtaboeuf, à côté de l'échangeur qui la relie à l'autoroute A 10.

- En 1960, la commune de Villejust est choisie par EDF pour accueillir l'un de ses plus importants postes de transformation électrique : de ce centre partent plusieurs couloirs de lignes à haute tension, qui traversent le territoire de Villebon en direction de Chevilly-Larue. Leurs pylônes, très présents dans le paysage, suscitent dès leur mise en place une violente polémique – toujours prompte à ressurgir¹³.
- Les aménagements urbains de grande ampleur se succèdent de la fin des années 1970 au milieu des années 1990 : transformation de la plate-forme de l'ancienne ligne de chemin de fer Paris-Chartres en route nationale 188 (1977), percement du tunnel de la LGV Atlantique (1985), ouverture du centre commercial Villebon 2 (1988) et du Grand Dôme (1994).



Le centre commercial Villebon 2.

¹³ Ce sont les lignes à haute tension de Villebon qui ont été choisies pour illustrer, en février 2010, la couverture du numéro consacré par le magazine Télérama à la « France Moche ».

Le centre de gravité de Villebon-sur-Yvette s'est déplacé vers ces nouveaux pôles, générateurs d'emplois et de rayonnement.

Pourtant, leur apparition dessine, en creux, une histoire parallèle, celle d'une commune touchée par les nuisances, sonores ou environnementales. L'ouest de la plaine est aujourd'hui fortement contraint par les lignes à haute tension, qui induisent des zones de « vides », que ne peuvent coloniser les habitations. Quant aux quartiers résidentiels du nord, ils subissent les bruits combinés de la RN 188 et de l'A 10 – cette dernière artère pouvant enregistrer des pics de circulation allant jusqu'à 82 000 véhicules par jour. Toutefois, la municipalité de Villebon-sur-Yvette s'emploie à réduire les gênes occasionnées (notamment par de strictes prescriptions d'isolement acoustique des axes les plus fréquentés).



Dans le quartier de la Nouvelle Suisse, des protections anti-bruit ont été installées le long de la RN 188. La vitesse maximale autorisée a été réduite.

La forte proportion d'espaces verts de Villebon-sur-Yvette, la qualité de son cadre de vie et sa situation, dans l'aire d'influence immédiate de l'agglomération parisienne, expliquent son attractivité – que devraient encore conforter les projets qui verront le jour dans le cadre de l'OIN de Paris-Saclay. C'est ainsi qu'en septembre 2013, l'Institut Villebon-Georges Charpak, porté par Paris Tech, l'Université Paris-Descartes et l'Université Paris-Sud, accueillera sa première promotion. Destiné à expérimenter une pédagogie innovante à l'attention de jeunes issus de milieux défavorisés et à valoriser la filière technologique, il délivrera un diplôme de licence généraliste en « Sciences et Ingénierie ». Dans un premier temps, cet établissement sera hébergé par l'ENSTA (Palaiseau – Batterie de l'Yvette), avant d'intégrer à la rentrée 2014 un site mis à disposition par le Ministère de la Défense à Villebon, dans le quartier des Casseaux.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES

Carte de Cassini (1756-1789), EHESS (cassini.ehess.fr/)

Carte de l'abbé Delagrive (1740), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Carte des Chasses du Roi (1765 ?), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Cadastre napoléonien (1^{er} quart XIX^e siècle), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales)

Diagramme d'évolution de la population (cassini.ehess.fr/)

Monographie de l'Instituteur (1899), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales)

Geoportail (www.geoportail.fr)

INSEE (www.insee.fr)

Fiches de préinventaire du patrimoine de la commune de Villebon-sur-Yvette, 1972-1980, ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Dossier consacré à la commune dans le fonds documentaire d'Île-de-France (Domaine de Sceaux, Parc et Musée de l'Île-de-France)

Site Internet de l'Association « Regards en arrière », spécialisée dans la collecte d'informations relatives à l'histoire locale et régionale des communes de Villejust et Villebon-sur-Yvette (<http://asso.villejust.free.fr/>)

BUSSEREAU-PLUNIAN, Françoise. *Le temps des maraîchers franciliens de François 1^{er} à nos jours*. Paris, L'Harmattan, 2009, 395 p.

DENIGOT, Marius. *Villebon-sur-Yvette : notre histoire* [avec la collaboration de Bernard PICHON et Christian MONTENAT]. Maury Imprimeur, Saint-Georges de Luzençon, 1990, 209 p.

LEBOEUF, Jean (abbé). *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, 1757*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883, 7 vol.

Le patrimoine des communes de l'Essonne. Paris, Flohic, 2001, 2 vol.

LETOURNEUR, Dominique et alii. *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

Maison de Banlieue et de l'Architecture (Athis-Mons, Essonne). *Sacrées bâtisses : patrimoine religieux du XX^e siècle en Essonne*. Cahier de la Maison de Banlieue et de l'Architecture n° 17. Athis-Mons, Maison de Banlieue et de l'Architecture, 2011, 155 p.

Société historique et archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines. *L'histoire de la ligne nouvelle Paris-Chartres par Gallardon et Saint-Arnoult-en-Yvelines* [rédigé par Patrick RIEDER]. Péronnas, Les Editions de la Tour Gile, 2003, 270 p.

Villebon, ses hameaux, leur passé [cartes postales choisies et présentées par Bernard BERTET]. Villebon-sur-Yvette, Imprimerie du Val d'Yvette, 1984, 162 p.

GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.



Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.



C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.



Cité : dans l'architecture moderne et contemporaine, groupe concerté d'habitat, individuel ou collectif, généralement ouvrier ou social. Une cité-jardin est un lotissement concerté, où les habitations et la voirie s'intègrent aux espaces verts publics ou privés.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et

simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originelles, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faîtage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.



F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)



Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.



Lotissement : découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation.

Lotissement concerté : découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation, soumis à des contraintes architecturales ou de plan-masse communes.



Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se



matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)



Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.



« Patrimoine ordinaire » : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocaille : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.



T

Tuiles de rive : tuiles de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Paris-Saclay comprend treize communes situées au nord-ouest du département de l'Essonne. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans un futur proche, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Accompagné d'une étude préliminaire des établissements scientifiques et universitaires essonniers du plateau (CNRS, campus de l'Université de Paris-Sud XI, Ecole Polytechnique, SUPELEC, CEA...), ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, se propose d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster, en termes d'infrastructures, de logements et d'équipements. Il s'attache à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles dans cette zone, afin de rejoindre l'un des objectifs du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels de Saclay et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leurs caractéristiques.

Mené à la demande du Conseil général de l'Essonne, le diagnostic a pour objectif la mise en place de stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique approfondi.



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société - Direction Culture-Tourisme-Sport-Loisirs
Service Patrimoines et Inventaire
115, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. 01 53 85 59 93 / www.iledefrance.fr/patrimoines-inventaire